

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

**Dix-huitième session
Genève, 9 – 13 mai 2011**

ADDITIF CONCERNANT L'ACCRÉDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Document établi par le Secrétariat

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité") a approuvé, à sa première session tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, un certain nombre de questions d'organisation et de procédure, y compris l'octroi du statut d'observateur ad hoc à un certain nombre d'organisations ayant exprimé le souhait de jouer un rôle dans les travaux du comité (voir le rapport adopté par le comité, paragraphe 18 du document WIPO/GRTKF/IC/1/13).
2. Depuis lors, plusieurs autres organisations ont fait part au Secrétariat de leur voeu d'obtenir le même statut pour les futures réunions du comité. L'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/18/2 contient notamment les noms des organisations qui ont demandé, avant le 9 mars 2011, à être accréditées à la dix-huitième session du comité. Ces organisations ont été invitées à remplir un formulaire de demande d'accréditation. Les renseignements figurant dans l'annexe ont été communiqués tels quels par chacune des organisations.
3. L'annexe du présent document recense une organisation supplémentaire qui a demandé le statut d'observateur.

4. *Le comité est invité à approuver l'accréditation de l'organisation visée dans l'annexe du présent document en qualité d'observatrice ad hoc.*

[L'annexe suit]

ORGANISATION QUI A DEMANDÉ À ÊTRE ACCRÉDITÉE EN QUALITÉ D'OBSERVATRICE
AUX SESSIONS DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

B.I.S.O.N. International

B.I.S.O.N International

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur permanent pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice permanente aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation ainsi que les renseignements demandés à l'intention du comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Signé :]
Paul Crane Tohlakai
Fondateur

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

B.I.S.O.N. International

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

BISON International est née en Europe de préoccupations relatives à la place qu'occupent les peuples autochtones au sein de la communauté internationale. Les peuples autochtones et non autochtones sont conscients de la nécessité d'établir des relations internationales fondées sur le sens de l'honneur et du respect inhérent aux peuples autochtones. En qualité d'organisation de soutien, B.I.S.O.N. International vise à contribuer à l'élaboration d'un vaste programme interculturel aux niveaux local et international. Elle aspire en effet à devenir une "Organisation sans frontières".

B.I.S.O.N. International sera dirigée par des Amérindiens, qui feront partie intégrante du processus de prise de décisions.

Principaux objectifs de l'organisation :

- Remédier aux problèmes et contribuer à réparer les injustices passées qui ont contribué au traumatisme collectif et historique subi par les peuples autochtones concernés depuis des générations.
- Explorer la possibilité de créer des jumelages entre des villes européennes et des réserves ou communautés amérindiennes.
- Recueillir un soutien en faveur du respect des droits prévus par traité ainsi que de la promotion et de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- Promouvoir la souveraineté et l'autodétermination des peuples autochtones.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

- Favoriser la revitalisation des communautés autochtones au moyen de services et de ressources.
- Faire entendre la voix des peuples autochtones dans le cadre de programmes et de manifestations culturels et éducatifs.
- Favoriser l'interaction entre les technologies modernes durables et la sagesse et les connaissances millénaires des cultures ancrées dans la nature.
- Créer des programmes d'échanges et de voyages culturels à l'intention des jeunes.

Les Amérindiens ont à offrir des connaissances et une vision du monde plus épanouissante qui peuvent aider l'humanité à traverser les grandes transitions qui l'attendent.

Principales activités de l'organisation :

- Organisation de conférences culturelles présentées par des Amérindiens en Europe.
- Manifestations culturelles : chants, danses, art et artisanat, spectacles.
- Écotourisme parmi les communautés autochtones.
- Étude des facteurs socioéconomiques avec les communautés internationales.
- Échanges interculturels à l'intention de la jeunesse et de groupes d'intérêt.
- Projets de développement durable à l'intention des communautés autochtones menés par des bénévoles.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum)

Ayant dû évoluer à partir d'expériences vécues, B.I.S.O.N. a mis en œuvre une approche unique qui rend notamment hommage aux traditions indigènes dans la participation aux processus de décision. Nos actifs intellectuels et nos droits à l'autodétermination n'ont jamais été reconnus en dépit d'intentions parfois louables. Les savoirs traditionnels et les aptitudes transmis de génération en génération doivent être étudiés et exploités pour favoriser le développement durable des communautés autochtones. Les Amérindiens sont parvenus à survivre en dépit de ce qui constitue sans doute l'entreprise de génocide la plus intense contre une minorité. Nous entendons désormais exercer notre droit fondamental à l'autodétermination. Participer aux processus de décision selon nos conceptions indigènes est une responsabilité que B.I.S.O.N. International est déterminée à exercer dans l'intérêt de tous.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Basée en Suisse, l'organisation est principalement active en Europe.

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

En tant que fondateurs de B.I.S.O.N., nous avons l'expérience des nombreuses facettes des défis interculturels avec d'autres organisations qui n'ont rien fait pour promouvoir l'amélioration et les autres idéaux des relations internationales. Nous estimons qu'il est temps non seulement de réclamer la justice sociale mais également de donner effet au sens de valeurs et à l'aspiration à la paix des peuples autochtones au sein de la communauté

internationale. Nous représentons différentes communautés internationales en Europe avec les Amérindiens et les Premières Nations du Canada afin de promouvoir notre mission et nos objectifs dans un esprit de paix commun. Notre objectif est de nous représenter nous-mêmes plutôt que les autres au moyen de programmes éducatifs à l'intention des différentes communautés culturelles d'Europe. Nous, peuples autochtones, sommes conscients que des non-autochtones s'approprient notre culture, y compris nos savoirs intellectuels et traditionnels, nos coutumes, nos cérémonies et nos autres expressions culturelles. Nous souhaitons faire entendre notre voix afin de protéger, préserver et perpétuer notre culture pour nos générations futures.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :
c/o Marianne Ruegg
Rue de la Gare 18
1607 Palézieux
Suisse

N° de téléphone : +41 21 731 18 07
N° de télécopieur : +41 21 693 8060
Adresse électronique : groupe-bison@hotmail.com
Site Web : www.groupe-bison.com

Nom et titre du représentant de l'Organisation :

Paul Crane Tohlakai – fondateur
Bob Red Elk – administrateur